

**Amap du Pallet - Contrat œufs
Année 2019**

L'éleveur,



Carole Boutet
4 rue de l'aubépine
44690 MAISON SUR SEVRE
06.07.73.73.47.

Et

Mme/Mlle/M.....

Adresse :

Tél : Portable :

Adresse électronique :

Ci-après dénommé « l'adhérent »

Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat d'œufs issus de l'agriculture biologique, à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 21 distributions : 11/01 ; 25/01 ; 8/02 ; 22/02 ; 8/03 ; 22/03 ; 5/04 ; 19/04 ; 3/05 ; 17/05 ; 31/05 ; 14/06 ; 28/06 ; 13/09 ; 27/09 ; 11/10 ; 25/10 ; 8/11 ; 22/11 ; 6/12 ; 20/12

Les distributions se feront les vendredis entre 18h30 et 19h30 à l'ancien local de la Poste (en face la mairie).

L'éleveur

- s'engage à fournir les œufs biologiques à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 21 livraisons.
- s'engage, en cas d'œufs manquants, soit à en reporter la livraison, soit fournir des œufs issus de l'agriculture biologique provenant de d'autres producteurs locaux, soit à la rembourser en fin de contrat. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.

L'adhérent

- s'engage à venir ou faire récupérer ses œufs lors des distributions et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'engage à participer aux distributions (permanence)

Déterminer le nombre d'œufs pour chaque livraison (min 6 œufs)	Prix : 0,367 € l'unité soit 2,20 € les 6	Nombre de distributions	Total
Exemple : 6	2,20 €	X 21	46,20 €

Règlement en 1 chèque, 3 chèques, 6 chèques, à l'ordre de Carole Boutet, à remettre avec le contrat signé par l'adhérent, le jour de l'inscription.

Contrat et Chèques à remettre au coordinateur : Fabien ROY – 06 98 73 86 29 – fabienroy49@hotmail.fr

Fait à le

L'éleveur,

L'adhérent,